

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a procédé à la plantation d'arbres d'alignement, en bordure de la rue Sergent Michel Berthet, au droit de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du même nom, à Lyon 9°.

Le terrain sur lequel ont été plantés les arbres est actuellement propriété privée et appartient à la SNC "les Plateaux Tertiaires".

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la SNC "les Plateaux Tertiaires" céderait à la Communauté urbaine, à titre gratuit, la parcelle de terrain située rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9°, cadastrée sous le n° 73 de la section BT représentant une superficie de 2 190 mètres carrés, en vue de son classement dans le domaine public communautaire de voirie ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - **Approuve** ce document.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,